



Fonds d'ADAPTATION des COLLECTIVITÉS

Le Fonds d'adaptation des collectivités (FAC) est une initiative du *Plan d'action économique du Canada*. En vigueur du 3 avril 2009 au 31 mars 2011, ce fonds vise à atténuer, à court terme, les impacts du ralentissement économique en contribuant à la création et au maintien d'emplois, tout en répondant aux défis de transition et d'ajustement des collectivités.

Qui est visé par le FAC?

- les petites et moyennes entreprises, excluant les entreprises de commerce de détail
- les organismes à but non lucratif
- les bandes autochtones.

Quels sont les types de projets recherchés?

Les projets recherchés sont ceux réalisés dans les collectivités visées de moins de 250 000 habitants fortement touchées par le contexte économique actuel.

Les projets répondent nécessairement aux critères suivants :

- Ils contribuent à créer et à maintenir des emplois dans l'immédiat.
- Ils démarrent rapidement.
- Ils se terminent obligatoirement d'ici le 31 mars 2011.
- Ils contribuent à générer des impacts environnementaux ou économiques positifs.

Quels projets ne sont pas visés?

- Les projets dont les coûts peuvent être financés par d'autres initiatives du *Plan d'action économique du Canada*.
- Les projets qui contreviennent aux obligations du Canada en vertu de l'*Accord sur le bois d'œuvre résineux* avec les États-Unis.

Pour vous renseigner sur l'aide financière accordée, pour connaître la liste des collectivités visées ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à un conseiller du bureau d'affaires de votre région ou consulter le site Internet de l'Agence.

ISBN : 978-0-662-06913-3

Numéro de catalogue : lu90-4/24-2009

Imprimé au Canada – juin 2009

www.dec-ced.gc.ca

Photo : Gaétan Beaulieu © Le Québec en images, CCDMD – Microscope



Développement
économique Canada
pour les régions du Québec

Canada Economic
Development
for Quebec Regions

Canada